

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21479 - 79ÈME ANNÉE

**3 000 millions de plus pour les militaires ukrainiens,
900 millions de moins pour l'enseignement supérieur,
700 millions de moins pour l'Education nationale,
300 millions de moins pour le logement...**

Des milliards pour la guerre en Ukraine pendant que la casse des services publics continue

Au prétexte d'une croissance inférieure aux prévisions, le gouvernement a annoncé une diminution des dépenses de l'État. La somme des économies prévues est de 10 milliards d'euros. 2 milliards sont enlevés à l'Environnement, 300 millions de moins pour le logement, 700 millions de moins pour l'Education nationale, et 900 millions de moins pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans le même temps, le président de la République conclut un accord pour que l'État donne 3 milliards d'euros supplémentaires à l'Ukraine pour acheter des armes. N'est-ce pas dans le soutien à un régime qui veut imposer l'OTAN en Ukraine que réside une grande partie de l'explication de ces arbitrages budgétaires ?

Au moment où d'importantes entreprises françaises affichent des profits records se chiffrant en dizaines de milliards, Paris décide de réduire les dépenses de l'État plutôt que mettre à contribution ceux qui profitent de la crise créée par le capitalisme.

Cette réduction de dépenses a comme prétexte une croissance économique inférieure à la prévision à partir de laquelle a été construit le budget de la République française pour 2024.

Pendant que Total annonce 40 milliards d'euros de profits, le gouvernement déclare que l'État diminuera ses dépenses de 10 milliards d'euros. Les secteurs qui contribuent à lutter contre les inégalités sont particulièrement touchés :

- Enseignement supérieur : 900 millions de moins
- Éducation nationale : 700 millions de moins
- Logement : 300 millions de moins

Ce choix n'est guère étonnant compte tenu de l'orientation idéologique du pouvoir à Paris.

Mais là où le bât blesse, c'est lorsque l'on constate que d'autres secteurs ne subissent pas de coupes budgétaires,

bien au contraire.

En effet, les marchands de canons français ont eu la satisfaction d'entendre l'annonce d'une aide supplémentaire de 3 milliards d'euros pour l'Ukraine. Ce traité est signé sans l'aval du Parlement et est sous le coup d'un recours au Conseil d'État.

Fourniture d'armes et formation de militaires

Depuis que la guerre déclenchée en Ukraine par le coup d'État pro-OTAN de 2014 s'est étendue à la Russie en février 2022, le gouvernement français affiche un large soutien au régime de Kiev. Selon son ministère des Armées, Paris a fourni aux militaires ukrainiens :

- tout d'abord, « des missiles antichars, des missiles antiaériens, des équipements de protection individuelle et de l'armement individuel »
- puis « des véhicules légers, des blindés et surtout des systèmes d'artillerie Caesar avec leurs munitions »
- ensuite « deux systèmes anti-aériens Crotale NG. Dans le domaine de l'artillerie, [Paris] a aussi livré des lance-roquettes multiples (LRU) ainsi que leurs munitions ».
- « le Président de la République annonce le 4 janvier 2023 un nouvel appui à l'Ukraine dans le domaine des véhicules terrestres avec la fourniture d'engins blindés AMX-10 RC »
- « Lors du sommet de l'OTAN à Vilnius, le Président de la République annonce la livraison de missiles Scalp »
- « apporter les formations nécessaires à l'utilisation des équipements cédés à l'Ukraine : en artillerie sur Caesar et TRF1 ; en pilotage des VAB et maniement des armes de bord ; en maintenance sur Caesar et VAB ; en mise en œuvre pour l'utilisation des blindés AMX-10 RC »
- 200 soldats ukrainiens formés en France, 600 en Pologne par des militaires de l'armée française. « près de

8 000 soldats ukrainiens en 2023 »

- « le 15 mai 2023, le Président de la République annonce que la France a proposé à l'Ukraine de former des pilotes de chasse ».

Ces matériels et ses formations ont un coût.

1,3 milliard d'euros donnés par Paris à Kiev sous couvert de l'UE

En 2023, Paris a créé un fonds de 200 millions d'euros pour l'année 2023 destiné à financer les achats d'armes par Kiev chez les marchands de canons français. « Ce fonds a montré toute son efficacité. Il a donc été décidé de le réabonder de 200 millions d'euros en fin d'année 2023 », affirme le ministère des Armées de Paris.

Paris conclut sur « la « Facilité européenne de paix »

(FEP), créée en 2021, est utilisée pour permettre les livraisons d'équipements militaires à l'Ukraine par les États membres. Cet outil financier de politique étrangère de l'Union Européenne a permis de mobiliser 7,2 milliards d'euros au profit de l'Ukraine après des réabondements successifs. La France est le deuxième contributeur de ce mécanisme avec près de 1,3 milliard d'euros fin 2024, soit 18 % de l'aide à l'Ukraine par la FEP ».

Sur la base de ces éléments, il y a donc lieu à se demander si le soutien à un régime issu d'un coup d'État pro-OTAN n'est pas la véritable raison à cette diminution des dépenses de l'État.

Comme La Réunion est intégrée à la France, toutes les décisions prises auront des conséquences amplifiées dans notre île. La pauvreté et les inégalités sont en effet plus grandes qu'en France.

M.M.

Ericka Bareigts salue l'aide exceptionnelle de l'État pour le CHU

« Notre mobilisation a porté ses fruits et nous avons été entendus.

Nous déplorons cependant la précarité dans laquelle est tenu notre CHU depuis des années car son mode de financement par l'Etat n'est pas à la hauteur de son rôle dans les enjeux de santé publique à La Réunion et dans l'océan Indien.

Maire de Saint-Denis, élus locaux et responsables politiques, nous devons rester attentifs depuis des années et intervenir trop régulièrement de façon urgente pour tirer la sonnette d'alarme et éviter un naufrage de nos hôpitaux. Est-ce notre rôle d'être en permanence en alerte et de craindre pour la bonne prise en charge de la santé de nos concitoyens ?

Déjà l'année dernière nous avons dû accompagner les manifestations des professionnels de santé pour obtenir l'augmentation du coefficient géographique qui détermine le financement de base de l'Etat.

Notre santé à tous ne peut pas constituer un objet de « négociation budgétaire permanente » !

Nous sommes à nouveau en alerte quand est annoncée une économie de 10 milliards d'euros décidée par le gouvernement sans débat ou concertation.

Il nous faut donc un financement pérenne.

Si la nouvelle mission des inspecteurs de la Santé a un intérêt, ce serait celui de créer ce mode de financement adapté aux enjeux de la santé sur notre territoire.

Nous resterons donc vigilants et mobilisés pour nous assurer que notre système de santé ait les moyens de notre ambition pour les Dionysiens et plus largement les Réunionnais. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Agriculture : « concurrence accrue » à cause des accords de libre-échange, affirme la Commission européenne

Une étude de la Commission européenne sur 10 accords de libre-échange négociés ou signés et pas encore mis en œuvre par l'UE indique que l'agriculture subira une plus forte concurrence, notamment les éleveurs et les planteurs. Ces accords concernent en effet d'importants pays exportateurs de produits agricoles. Globalement, les exportations de l'UE augmenteront de manière plus importante que les importations. Ces accords bénéficient donc à des secteurs économiques, mais pas aux agriculteurs.

L'Union européenne négocie des accords de libre-échange. Une étude de la Commission européenne publiée la semaine dernière donne les perspectives possibles de 10 accords négociés ou signés et pas encore mis en œuvre. Les États concernés par ces accords de libre-échange sont les suivants : l'Australie, le Chili, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et la Thaïlande. L'étude de la Commission européenne « reconnaît que certains secteurs sensibles, notamment la viande bovine, la viande ovine, la volaille, le riz et le sucre, devraient faire face à une concurrence accrue de la part des dix partenaires mentionnés dans l'étude ».

Ceci n'est guère étonnant. En effet, parmi ces pays figurent d'importants exportateurs de produits agricoles, dont le Brésil, premier producteur de sucre du monde.

Il est également à noter que le Brésil, le Mexique, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande se situent en zone tropicale. Ils cultivent donc des fruits et légumes qui existent à La Réunion mais pas en Europe. C'est donc une concurrence directe pour les planteurs réunionnais.

La présence parmi ces pays d'importants exportateurs de viandes suscite de grandes craintes en Europe. Pour les agriculteurs réunionnais, c'est le risque d'une concurrence supplémentaire alors que les rayons des grandes surfaces diffusent déjà des produits importés d'Europe à bas coût, les produits de dégagement.

L'étude de la Commission européenne estime que globalement le bilan sera positif pour l'économie européenne, car les exportations augmenteront plus que les importations.

Ces accords de libre-échange profiteront donc à d'autres secteurs que l'agriculture. L'étude indique en effet que malgré tous les engagements pris par l'UE, l'agriculture sera pénalisée par ces 10 accords de libre échange.

Préserver l'environnement et les revenus des pêcheurs

Le Parc national de Mohéli aux Comores a présenté une initiative « Résilience climatique et économique du territoire marin et côtier du parc national de Mohéli » soutenue par la COI et l'ONG Noé. Il prévoit notamment que la compensation carbone puisse être une recette pérenne pour le Parc.

Comme toutes les îles de la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, le Parc national de Mohéli est très vulnérable au changement climatique. Les conséquences sont les suivantes . Tout d'abord l'affaiblissement des écosystèmes marins et côtiers (mangrove, récifs, herbiers marins, etc.) limitant leurs rôles dans la protection des côtes et la production halieutique. Ensuite, c'est la diminution des espèces emblématiques du parc (tortues vertes et dugongs). Enfin, les revenus des communautés côtières vivant essentiellement de la pêche baissent.

La Commission de l'océan Indien (COI), à travers le

projet RECOS, a signé une convention de collaboration avec l'ONG Noé et le Parc Marin Mohéli pour restaurer un cercle vertueux à l'échelle du parc, par la mise en œuvre d'une initiative dénommée « Résilience climatique et économique du territoire marin et côtier du parc national de Mohéli ».

Il doit améliorer la résilience du parc au changement climatique et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers pour l'amélioration des conditions économiques des communautés côtières.

En tant que site pilote de restauration côtière, ce projet adopte des méthodologies innovantes locales tout en capitalisant sur les actions passées : approche intégrée des territoires marins et terrestres du parc ; révision des accords de cogestion des ressources marines avec les communautés par l'ingénierie sociale ; mise en place d'une caisse de subvention d'équipements de pêche et la compensation carbone comme source de financement pérenne du parc.

Oté

**Oute traka sé oute traka,
é la pa lo traka d'sissia,
Ni sète l'administrassion
vi k'li lé san prézanssyèl !**

Mézami, mi koné pa si zot lé konm mwin mé mi romarke néna défoi papyé i fatig amwin : papyé d'lo, papyé zinpo, papyé léstréssité, papyé pou sossi, papyé pou séla. Si tèlman néna défoi, mwin la anvi anvoye toussala baladé épi arète avèk bann papyé.

Mé malorozman déyèr lo papyé néna in l'administrassion é lo ladministrassion si wi réponn pa li, ébin sé li k 'i rode aou, é si possib li mète aou in pénalité si tèlman olèrk ansorte aou konm k'i fo sé ou k'i mète aou dann l'éta lo poursuivi par l'administrassion.

Mi di azot sa, pars pou konpliké, zordi ladministrassion i vé sé ou k'i travaye pou li : sé ou k'i done ali ransègnman dsi ou li la bézoin, sé ou k'i di ali toute sak la modifyé, é sé ou final de konte lé anmayé avèk lo papyé.

Antansion, koméla li di aou l'afèr lé sinp ; i sifi ou néna lo linternet ; i sifi wi rouv in konte dann son ladministrassion é avèk sa, l'afèr lé rézoli, pars li gingn suiv aou san pène, partou oussa wi sava é kossa wi fé ; alor alé pa domann in papyé, pars sa lé dann oute konte é sé aou d'alé rode ali.

Toute fasson li koné ou néna in téléphone é avèk téléphone-la wi gingn alé rode toute papyé pou la bézoin mèm si bann zanploiyé i travaye pa an prézanssyél, mèm si kan wi sava dann l'administrassion wi trouv figuir-d'boi donk wi trouv pa pèrsonne pou réponn aou.

Final de konte, ladministrassion i koné la plipar d'moune léilétré késtyonn linformatik — i koné ou lé batu avèk sa, mé zot i panss ou va bien trouv in marmaye pou ède aou, sansa in biro minissipal mé sak zot i konte pa sé lo traka i mète aou d'dan. Mé oute traka konm ma gran-mèr téi di lé pa lo traka d'sissia.

A bon antandèr, salu !

Justin